



Boulevard du Jardin
Botanique 50 boîte 165
B-1000 Bruxelles
T. +32 2 508 85 86
E. question@mi-is.be
www.mi-is.be

A Mesdames les Présidentes et Messieurs les
Présidents des centres publics d'action sociale

Avez-vous des questions ? Souhaitez-vous des informations
supplémentaires? Consultez Primabook, l'espace documentaire
du SPP IS via <https://primabook.mi-is.be>

Pour plus amples informations, envoyez un courriel au FrontOffice via
question@mi-is.be ou prenez contact avec nous au 02 508 85 86

Date : 20/12/2021

Sujet : **Circulaire concernant l'indexation des montants dans le cadre du Fonds Social Mazout**

Madame la Présidente,

Monsieur le Président,

Le 1er janvier 2022, une nouvelle saison de chauffe, dans le cadre du Fonds Social Mazout, commence. En outre, en décembre 2021, L'indice pivot pour les allocations sociales et les salaires dans le secteur public a été dépassé.

Ainsi, tant les seuils d'intervention en matière d'allocations de chauffage que le montant pour être considérée comme personne à charge sont indexés au 1er janvier 2022.

En l'espèce, pour toutes les demandes introduites à partir du 1er janvier 2022, le montant annuel brut imposable du ménage ne peut pas être supérieur à 20.763,88 euros majorés de 3.843,96 euros par personne à charge. Pour être considérée comme personne à charge les revenus nets doivent être inférieurs à € 3.410 sans prendre en compte les allocations familiales et les pensions alimentaires pour enfants.

Au début de chaque période de chauffe, il est examiné si les seuils de prix qui déterminent l'allocation par litre doivent être adaptés. Ce calcul se fait sur la base de la moyenne des prix maximums des cinq dernières années. Ces chiffres ne sont disponibles qu'à partir du début janvier 2022, de sorte que les adaptations éventuelles des applications informatiques ne peuvent également se faire qu'en début janvier.

Afin de garantir un calcul correct de l'allocation de chauffage, il est demandé de ne rien introduire dans l'application informatique avant le 17 janvier 2022.

Je vous prie de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Ministre des pensions et de l'intégration sociale, en charge des personnes handicapées, de la réduction de la pauvreté et de Beliris,

Signé

Karine LALIEUX

